Mise en ligne le 22 mai 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-9-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 21 mai 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Nadège BROUILLET donnant pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Monsieur Bruno MAHE donnant pouvoir à Monsieur Christian REYMOND, Madame Janique FEUVRIER donnant pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Yann DEBERNARDY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, et Madame Agathe PASQUIER donnant pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Karim RHIDOUANI est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-076

Création d'une brigade cynophile au sein de la Police municipale

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du développement des moyens qui sont affectés au service de police municipale de la commune, pour répondre à l'évolution du contexte sécuritaire et aux attentes de la population en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, l'équipe municipale souhaite mettre en place une brigade cynophile.

La présence d'un chien de patrouille, à la fois bienveillante, active et vigilante ; est de nature à renforcer au quotidien le sentiment de sécurité des habitants ainsi que la médiation entre la population et les forces de l'ordre.

Dans le cadre de l'exécution des missions qui leur sont ainsi dévolues, on constate que nos agents sont confrontés à un contexte sécuritaire qui nécessite une protection renforcée et de nouveaux moyens d'intervention.

Il est donc apparu nécessaire de doter la police municipale de moyens supplémentaires afin de renforcer la sécurité de nos concitoyens et des agents de police municipale eux-mêmes en créant une brigade cynophile municipale.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-9-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

Les missions pour l'exercice desquelles une brigade cynophile de police municipale peut être autorisée à intervenir sont celles mentionnées à l'article L511-1 du Code de la sécurité intérieure.
C'est-à-dire des missions de prévention, de surveillance de l'accès à un bâtiment communal et dans les services publics de transport de voyageurs, de sécurisation des voies publiques, des voies privées ouvertes au public et des lieux publics ainsi que des manifestations sportives, récréatives ou culturelles.

L'emploi du chien de patrouille de police municipale obéit au principe de la légitime défense, dans les conditions prévues par l'article 122-5 du Code pénal.

Cette brigade peut intervenir en appui des personnels de la gendarmerie, dans le respect de leurs compétences respectives et selon les dispositions de la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de la création d'une brigade cynophile au sein de la Police municipale,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins 22 mai 2026
Le Maire

